

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 7 mai 2012, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

|                 |                |
|-----------------|----------------|
| Roger Dion      | Daniel Blais   |
| Hélène Pelchat  | Guylaine Blais |
| Éric Blanchette | Hélène Jacques |

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2012-05-125

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Vérification municipale ;
  - 3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 ;
  - 3.2. Honoraires professionnels ;
4. Adoption du procès-verbal ;
  - 4.1. Séance ordinaire du 2 avril 2012 ;
5. Période de questions ;
6. Correspondance ;
7. Gestion administrative ;
  - 7.1. Ajustement salarial ;
  - 7.2. Technicien(ne) en administration ;
  - 7.3. Horaire estival ;
  - 7.4. Ouverture de comptes bancaires et signataires ;
8. Comptes à payer ;
9. État des revenus et charges au 30 avril 2012 ;
10. États comparatifs semestriels des revenus et dépenses ;
11. Avis de motion ;
  - 11.1. Règlement no 232-2012 concernant la location des salles et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011) ;
  - 11.2. Règlement no 233-2012 portant sur les revêtements autorisés ainsi que les types de bâtiments prohibés à l'intérieur de certaines zones et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012 et 231-2012) ;
    - 11.2.1. Adoption du premier projet de règlement ;
12. Dépôt de soumissions ;
  - 12.1. Fauchage des abords de routes ;

- 12.2. Rapiéçage mécanisé ;
- 13. Inspection municipale ;
  - 13.1. Travaux à autoriser ;
- 14. Inspection en bâtiments ;
  - 14.1. Émission des permis ;
  - 14.2. Dossiers des nuisances ;
- 15. Sécurité incendie ;
  - 15.1. Demandes du directeur ;
- 16. Comité consultatif d'urbanisme ;
  - 16.1. Demandes de dérogation mineure ;
    - 16.1.1. Ferme Justin Fortin inc. ;
    - 16.1.2. Monsieur Jean-Laval Gagné ;
- 17. Centre multifonctionnel ;
  - 17.1. Ronam Constructions inc. ;
    - 17.1.1. Recommandations de paiement no 8 révisé ;
  - 17.2. Eau potable ;
    - 17.2.1. Service de compagnonnage pour opérateur ;
- 18. Développement industriel ;
  - 18.1. Cautionnement au comité de développement industriel ;
  - 18.2. Asphalte recyclé - rues du Menuisier et du Soudeur ;
  - 18.3. Aménagement d'une nouvelle rue ;
- 19. Centre municipal ;
  - 19.1. Ancien local de la bibliothèque ;
    - 19.1.1. Services en climatisation, électricité et plomberie ;
  - 19.2. Aréna - mise aux normes ;
    - 19.2.1. Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (MELS) ;
      - 19.2.1.1. Présentation de projet ;
    - 19.2.2. Service en architecture ;
    - 19.2.3. Service en ingénierie ;
- 20. Cession de terrains - rangs Saint-Jacques et Dalhousie ;
  - 20.1. Entente avec trois (3) propriétaires ;
- 21. Demande de subventions ;
  - 21.1. Budget discrétionnaire au député provincial ;
- 22. Ministère des Transports ;
  - 22.1. Reddition de comptes 2011 ;
- 23. Divers ;
- 24. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. VÉRIFICATION MUNICIPALE**

#### **2012-05-126      3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, présenté par monsieur Denis Brousseau de la firme Blanchette, Vachon et Associés, s.e.n.c.r.l.

Adoptée

#### **2012-05-127      3.2. Honoraires professionnels**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le versement d'un montant total de quatorze mille soixante-trois dollars et soixante-quinze cents (14 063,75 \$), incluant les taxes, à Blanchette, Vachon et Associés, s.e.n.c.r.l., représentant les honoraires professionnels relatifs à l'audit des états financiers, la déclaration de revenus, de travaux spéciaux pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi que des services de formation et perfectionnement.

Adoptée

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2012-05-128

##### **4.1. Séance ordinaire du 2 avril 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen questionne relativement au choix d'honorer seulement un bénévole au lieu de tous, l'utilisation des locaux par le Club de l'Âge d'Or et l'état du dossier des soins de santé. Monsieur le maire fournit les explications pertinentes.

#### **6. CORRESPONDANCE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2012-05-129

##### **Commission de protection du territoire agricole du Québec - renonciation au délai de 30 jours dans le dossier de monsieur Adrien Fontaine**

ATTENDU QUE monsieur Adrien Fontaine demande l'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'aliéner, de lotir et d'utiliser pour des fins résidentielles accessoires, une partie des lots 3 028 944 et 3 028 942 situés sur la route Kennedy à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE par la résolution no 2011-12-409, la municipalité de Saint-Isidore appuyait la demande de monsieur Fontaine concernant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation pour des fins résidentielles accessoires d'une partie desdits lots ;

ATTENDU QUE la municipalité a un délai de trente (30) jours pour présenter des observations écrites ou demander une rencontre et ce, suite au compte rendu et à l'orientation préliminaire rendue par la CPTAQ le 5 avril 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la transmission à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de la renonciation au délai de trente (30) jours prévu à la Loi, permettant de présenter des observations ou de demander une rencontre avec les membres de la Commission relativement à la demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à des fins résidentielles accessoires par monsieur Adrien Fontaine, d'une partie des lots 3 028 944 et

3 028 942.

Adoptée

**2012-05-130 Club de soccer St-Lambert - ajustement de la subvention**

ATTENDU QUE par la résolution 2012-01-30, la municipalité de Saint-Isidore accordait au Club de soccer St-Lambert, une subvention de mille sept cent cinquante-dollars (1 750,00 \$), représentant trente-cinq (35) inscriptions à cinquante dollars (50,00 \$) ;

ATTENDU QUE le Club connaît une importante augmentation du nombre d'inscriptions dans les petites catégories, notamment pour la municipalité de Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise un versement supplémentaire au Club de soccer St-Lambert relatif à l'inscription de onze (11) nouveaux joueurs en provenance de la municipalité de Saint-Isidore, soit cinq cent cinquante dollars (550,00 \$).

Adoptée

**2012-05-131 Association des directeurs municipaux du Québec - congrès 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer au congrès 2012 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra les 6, 7 et 8 juin prochains, à Québec, au coût total de cinq cent dix-sept dollars et trente-neuf cents (517,39 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**2012-05-132 Musée ferroviaire de Beauce - brunch bénéfice**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation de monsieur Réal Turgeon, maire, au brunch bénéfice au profit du Musée ferroviaire de Beauce, qui a eu lieu le 6 mai 2012 à Vallée Jonction, au coût de seize dollars (16,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

**2012-05-133 Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière inc. - réservation de kiosque**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore réserve l'emplacement pour un (1)

kiosque intérieur, au coût de quatre cent soixante-et-onze dollars et quarante cents (471,40 \$), incluant les taxes, lors de l'Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière qui se tiendra du 17 au 22 juillet 2012.

Adoptée

**2012-05-134 Fondation Le Crépuscule - campagne de financement**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte de participer à la campagne de financement de la Fondation Le Crépuscule, lors de la tenue du tournoi de golf du 13 juillet 2012, en contribuant pour un montant de cinq cents dollars (500,00 \$), soit le plan de visibilité «or», payable comme suit :

- 50% par la municipalité de Saint-Isidore ;
- 50% chèque personnel de monsieur Réal Turgeon, maire.

Adoptée

**2012-05-135 Fédération Québécoise des Municipalités - appui au projet de Loi no 14**

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2011, monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de Loi n° 14 «*Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*» ;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser leurs membres sur l'adoption du projet de Loi n° 14 ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de Loi n° 14 «*Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*», qui comprend plusieurs «avancées» significatives par rapport à l'ancienne législation.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, madame Martine Ouellette, députée de Vachon et porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi et président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire et membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, monsieur Amir Khadir, député de Mercier et membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée

**2012-05-136      Salon Défi-Santé Mariverain - déjeuner reconnaissance**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de monsieur Réal Turgeon, maire, et madame Hélène Jacques, conseillère, au déjeuner reconnaissance et dévoilement des grands gagnants du Défi-Santé 5/30, qui se tiendra le 17 mai 2012 à Sainte-Marie, au coût total de soixante dollars (60,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

**2012-06-137      Le Grand défi Pierre Lavoie - autorisation de circuler**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le comité organisateur du Grand Défi Pierre Lavoie à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore lors du marathon cycliste qui se tiendra vendredi le 15 juin 2012, événement unique et rassembleur visant à développer de saines habitudes de vie chez les jeunes de 6 à 12 ans et, par effet d'entraînement, chez leurs parents.

Adoptée

**2012-05-138      Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - déjeuner conférence**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de monsieur Réal Turgeon, maire, au déjeuner conférence sous le thème de «l'avenir manufacturière dans la Nouvelle-Beauce» organisé par la Société de développement économique mariverain, qui se tiendra le 18 mai 2012 à Sainte-Marie, au coût de vingt dollars (20,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce - tournoi de golf**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2012-05-139** QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise quatre (4) représentants à assister au souper organisé par la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce, au profit des fondations vouées au patrimoine religieux de Saint-Isidore et de Scott, qui se tiendra le 25 août 2012 au Centre multifonctionnel à Saint-Isidore, au coût de cent dollars (100,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

**2012-05-140** **Société d'habitation du Québec - budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore et le Gîte de Saint-Isidore**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte du budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore et le Gîte de Saint-Isidore et s'engage à participer au déficit anticipé de cent soixante-neuf mille deux cent sept dollars (169 207,00 \$), pour un montant de seize mille neuf cent vingt dollars (16 920,00 \$), soit 10%, et versera sa contribution trimestriellement et à l'avance.

QUE la présente résolution modifie la résolution no 2012-01-13.

Adoptée

**2012-05-141** **Maison des Jeunes - travaux de peinture**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le paiement de deux mille douze dollars et six cents (2 012,06 \$), incluant les taxes, relatif aux travaux de peinture effectués à la Maison des Jeunes par François Cloutier, entrepreneur-peintre.

QUE la présente dépense soit payée à même le surplus accumulé affecté - réserve MDJ.

Adoptée

Le conseil convient :

- de ne pas acquiescer à la requête concernant l'implantation d'un puits de surface, sans système de traitement des eaux usées, sur le lot 3 028 793 ;
- de ne pas participer financièrement pour l'implication d'une résidante de Saint-Isidore au Défi têtes rasées 2012 de Leucan ;
- de laisser à la discrétion de chacun d'assister à la 20<sup>e</sup> édition du «Déjeuner des Policiers» au profit de la fondation Canadienne Rêves d'Enfants, el 12 mai 2012 à Sainte-Marie ;
- d'inscrire trois (3) représentants au 1<sup>er</sup> Forum régional des municipalités de la région Chaudière-Appalaches, qui aura lieu le 23 octobre 2012 à Saint-Georges ;

- de laisser à la discrétion de chacun d'appuyer financièrement la 4<sup>e</sup> édition du Relais pour la vie de la grande région de Sainte-Marie au profit de la Société canadienne du cancer ;
- de transmettre au Comité d'embellissement de Saint-Isidore la documentation concernant la mise en vente d'un bulbe de tulipe «Admiration - rose Incarnat» au profit de la Fondation du cancer du sein du Québec ;
- de laisser à la discrétion de chacun des conseiller de participer personnellement à un effort collectif de réduction des gaz à effet de serre (GES) en s'inscrivant en ligne ;
- de reporter leur décision concernant la possibilité d'effectuer un virage écoénergétique en matière d'éclairage public offerte par Hydro-Québec ;
- de vérifier l'intérêt d'assister à une conférence de presse organisée par le Comité d'accueil et d'intégration des immigrants, qui se tiendra le 9 mai 2012 à Sainte-Marie pour le dévoilement d'une activité très spéciale «La course des Outardes» ;
- d'inscrire trois (3) représentants à la conférence «Au sommet de vos possibilités» organisée par le Centre financier aux entreprises Chaudière-Nord, qui aura lieu le 30 mai 2012 à Sainte-Marie ;
- de transmettre au Comité d'embellissement et d'écologie la documentation relative au projet du Conseil de bassin de la rivière Etchemin «Aménagement d'une bande riveraine modèle permanente aux abords du terrain municipal longeant le ruisseau Sainte-Geneviève».

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- journée d'échanges, de réseautage et de réflexion organisée par l'Association régionale de Villes et Villages en santé, portant sur la qualité de vie et de la santé dans les municipalités, qui aura lieu le 15 juin 2012 à Montmagny ;
- 2<sup>e</sup> édition de «Matinée des communications» qui a eu lieu le 4 mai 2012 à Scott ;
- invitation à se procurer le Guide de dépistage des insectes ravageurs de l'Association des Responsables d'Espaces Verts du Québec ;
- activités et formations de la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches ;
- candidature aux Prix d'excellence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé ;
- publicité pour un publiportage dans l'hebdomadaire Beauce-Média soulignant la réouverture du restaurant le Tribon.

## **7. GESTION ADMINISTRATIVE**

2012-05-142

### **7.1. Ajustement salarial**

ATTENDU QUE par la résolution 2012-02-43, la municipalité de Saint-Isidore procédait à l'embauche de mesdames Evelyne Boutin et Claudia Gravel, à titre de techniciennes en administration, effective le 19 janvier 2012, au salaire de base en vigueur majoré de onze pour cent et soixante-cinq centièmes (11,65 %), et ce, selon la politique en vigueur à la municipalité ;

ATTENDU QUE madame Claudia Gravel a quitté son emploi le 11 mai 2012 ;

ATTENDU QUE suite à l'échéance de la période de probation de madame Evelyne Boutin et aux nouvelles responsabilités de madame Louise Chabot, il y a lieu de procéder à un ajustement salarial ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR





(2) comptes bancaires auprès de la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce, comme suit :

- Municipalité de Saint-Isidore – Aréna (*dont les signataires seront deux (2) des trois (3) personnes suivantes : Alain Pelletier et/ou Luc Pelchat et/ou Lucie Allen ;*
- Municipalité de Saint-Isidore - Loisirs (*dont les signataires seront deux (2) des trois (3) personnes suivantes : Alain Pelletier et/ou Claude Guillemette et/ou Lucie Allen.*

Adoptée

2012-05-146

## **8. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1336 à 1354 inclusivement, les chèques nos 8974 à 9036 inclusivement, (les chèques nos 8974, 8980 et 8981 sont annulés) et les salaires, totalisant deux cent soixante-et-un mille sept cent quatre-vingt-trois dollars et dix-sept cents (261 783,17 \$).

Adoptée

## **9. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 AVRIL 2012**

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 30 avril 2012.

## **10. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et charges et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

## **11. AVIS DE MOTION**

### **11.1. Règlement no 232-2012 concernant la location des salles et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011)**

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 232-2012 concernant la location des salles et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,  
Conseiller

### **11.2. Règlement no 233-2012 portant sur les revêtements autorisés ainsi que les types de bâtiments prohibés à l'intérieur de certaines zones et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012 et 231-2012)**

Avis de motion est déposé par Guylaine Blais, conseillère de la municipalité de Saint-

Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 233-2012 portant sur les revêtements autorisés ainsi que les types de bâtiments prohibés à l'intérieur de certaines zones et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012 et 231-2012) .

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Guyline Blais,  
Conseillère

**2012-05-147 11.2.1. Adoption du premier projet de règlement**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 233-2012 portant sur les revêtements autorisés ainsi que les types de bâtiments prohibés à l'intérieur de certaines zones et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012 et 231-2012) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

**12. DÉPÔT DES SOUMISSIONS**

**2012-05-148 12.1. Fauchage des abords de routes**

ATTENDU QUE par la résolution no 2011-04-132, la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat pour le fauchage des abords de routes pour les saisons 2011 et 2012 à Déneigement Alex Bernier ;

ATTENDU QUE Déneigement Alex Bernier a fait parvenir à la municipalité le 7 mars 2012 une demande de résiliation de contrat ;

ATTENDU QUE la municipalité juge suffisant les motifs de ladite demande de résiliation;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé à nouveau des soumissions sur invitation pour le fauchage des abords de routes auprès de fournisseurs présélectionnés;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

|   | Fauchage complet<br>Saison 2012<br>Coût<br>excluant les taxes |                  | Fauchage régulier<br>Saison 2013<br>Coût<br>excluant les taxes |                  |
|---|---|------------------|--|------------------|
|   |   | Route<br>Kennedy |  | Route<br>Kennedy |
| Débroussaillage<br>Adam Vachon          | 7 900,00 \$   | 1 800,00 \$      | 6 300,00 \$  | 1 800,00 \$      |
| Services Vert et<br>Blanc (S.V.B.) inc. | 7 197,75 \$   | 3 913,00 \$      | 7 413,00 \$  | 4 030,39 \$      |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour le fauchage des abords de routes à Débroussaillement Adam Vachon, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de neuf mille quatre-vingt-trois dollars et trois cents (9 083,03 \$), incluant les taxes, pour la saison 2012 et au montant de sept mille deux cent quarante-trois dollars et quarante-trois cents (7 243,43 \$), incluant les taxes, pour la saison 2013.

QUE le conseil autorise également les travaux de fauchage de la Route Kennedy, sur une distance de 9,5 km, au montant de deux mille soixante-neuf dollars et cinquante-cinq cents (2 069,55 \$), incluant les taxes, pour chacune des saisons.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**2012-05-149**      **12.2. Rapiéçage mécanisé**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Éditions Beauce-Nord pour les travaux de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

|   | <u>COÛT/T.M.</u><br>(excluant les taxes) | <u>NB/T.M.</u> |
|---|--|----------------|
| Construction BML, division de Sintra inc. | 99,95 \$                                 | 1 740,35       |
| Les Entreprises Lévisiennes inc.          | 87,14 \$                                 | 1 996,00       |
| Nasco inc.                                | 101,42 \$                                | 1 714,00       |
| Pavage Lagaçé et Frères inc.              | 103,83 \$                                | 1 675,34       |
| Pavage Nordic inc.                        | 110,00 \$                                | 1 581,3715     |
| P.E. Pageau inc.                          | 85,70 \$                                 | 2 029,76       |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux à P. E. Pageau inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et cinquante-et-un cents (199 999,51 \$), incluant les taxes, pour la saison 2012, réparti comme suit :

- 100 000,00 \$ emprunté au fonds de roulement, pour une durée maximale de huit (8) ans, remboursable annuellement à compter de l'année 2013 ;
- 99 999,51 \$ payé à même les activités de fonctionnement.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**13. INSPECTION MUNICIPALE**

**2012-05-150**      **13.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,

APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

**Signalisation**

Achat et installation de 2 panneaux «Arrêt» 718,59 \$  
Rue des Harfangs  
*Fournisseur : Develotech inc.*

**Plantation**

Haie de chèvre-feuille 544,88 \$  
Caserne incendie (côté sud)  
*Fournisseurs : Centre jardin Conifleur  
Paysagement Jodem  
Benoit L'Heureux inc.*

**Pulvérisation d'asphalte et  
rechargement de route**

Rang de la Grande Ligne (hauteur du 222) 15 521,63 \$  
*Fournisseurs : Entrepreneurs locaux  
Les Entreprises Lévisiennes inc.*

Adoptée

Suite à une étude de circulation réalisée conjointement avec le ministère des Transports, le conseil convient de demander aux entreprises de rappeler à tous les conducteurs de véhicules lourds et sous contractants une extrême vigilance et une étroite collaboration relativement à la vitesse, l'utilisation des freins moteurs et les systèmes d'échappement, notamment dans le secteur urbain de la municipalité.

**14. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

**14.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'avril 2012.

**14.2. Dossiers des nuisances**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'avril 2012.

**2012-05-151**

ATTENDU QUE par la résolution no 2011-09-307, la municipalité de Saint-Isidore mandatait Sylvain, Parent, Gobeil, Avocats, à intenter une poursuite pénale devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie afin de faire sanctionner une infraction aux règlements d'urbanisme en vigueur, et obtenir, le cas échéant, une ordonnance de remise en état de l'immeuble suivant :

- 105, rue du Forgeron (Francine Labonté, propriétaire, et Jacques Trudel, locataire)

ATTENDU QUE monsieur Trudel a plaidé coupable et a reçu une ordonnance de remise en état de l'immeuble au plus tard le 30 juin 2012 ;

ATTENDU QUE monsieur Trudel a fait parvenir le 6 avril 2012, par l'entremise

de son procureur, une proposition de règlement pour l'exécution de travaux correctifs du bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore avise Sylvain, Parent, Gobeil, avocats, du rejet de la proposition de monsieur Jacques Trudel relativement à la remise en état de l'immeuble situé au 105, rue du Forgeron.

Adoptée

## **15. SÉCURITÉ INCENDIE**

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

## **16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

### **16.1. Demandes de dérogation mineure**

2012-05-152

#### **16.1.1. Ferme Justin Fortin inc.**

ATTENDU QUE Ferme Justin Fortin inc. est propriétaire du lot 3 028 099 au cadastre du Québec, situé sur la route Kennedy à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE Ferme Justin Fortin inc. a déposé une demande de dérogation mineure afin d'émettre un avis de projet auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs aux fins d'agrandissement d'une pouponnière sans aucune augmentation d'unité animale ;

ATTENDU QUE les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs par rapport aux maisons d'habitation avoisinantes sont inférieures à celles prévues au règlement de zonage, soit :

|                          | <b><u>Requise</u></b> | <b><u>Demandée</u></b>                                       |
|--------------------------|-----------------------|--|
| Maison d'habitation no 1 | 210,4 m               | 142,0 m du lieu d'élevage<br>192,0 m d'un réservoir à lisier |
| Maison d'habitation no 3 | 210,4 m               | 174,0 m du lieu d'élevage                                    |

ATTENDU QUE les résidences voisines sont déjà existantes et deux (2) toitures seront construites sur les réservoirs à lisier en place ;

ATTENDU QUE Ferme Justin Fortin inc. a obtenu l'autorisation des propriétaires contigus ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde la dérogation mineure demandée par Ferme Justin Fortin inc. relativement à l'agrandissement de la pouponnière, sans augmentation d'unité animale, sur le lot 3 028 099.

Adoptée

2012-05-153

**16.1.2. Monsieur Jean-Laval Gagné**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Laval Gagné désire obtenir un permis pour l'implantation d'un garage sur le lot 3 173 716 au cadastre du Québec, d'une superficie de trois mille cinq cent un mètres carrés et sept dixièmes (3 501,7 m.c.), situé dans la rue de la Postière, propriété de madame Mireille Arseneault ;

CONSIDÉRANT QUE les normes relatives à l'implantation dudit garage ne peuvent être respectées conformément au règlement de zonage, soit :

|                   | <b><u>Requise</u></b>                 | <b><u>Demandée</u></b>                              |
|-------------------|---------------------------------------|---|
| Localisation      | En cour arrière et latérale seulement | En cour avant, à 150 pieds du chemin d'accès        |
| Façade (30 pieds) | Moins de 75% de la façade du chalet   | 107,14% de la façade du chalet (28 pieds) + 2 pieds |

CONSIDÉRANT QUE le chalet existant est situé près de la rivière, dans un secteur boisé et loin du chemin d'accès (grande cour avant) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit garage remplacera l'abri temporaire dont l'usage est permis que pendant une certaine période de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à monsieur Jean-Laval Gagné la dérogation mineure demandée relative à l'implantation d'un garage sur le lot 3 173 716.

Adoptée

**17. CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**17.1. Ronam Constructions inc.**

**17.1.1. Recommandation de paiement no 8 révisé**

Sujet reporté.

**17.2. Eau potable**

2012-05-154

**17.2.1. Service de compagnonnage pour opérateur**

ATTENDU QUE par la résolution 2012-04-118, la municipalité de Saint-Isidore autorisait le directeur des travaux publics à participer au programme de qualification des opérateurs en eau potable donné par la Commission scolaire des Trois-Lacs ;

ATTENDU QUE pour compléter la formation, un service de compagnonnage est requis pour les Profils P4A, P6A et P6B ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) propositions à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Les Consultants RG afin d'offrir les services professionnels de compagnonnage requis pour compléter la formation d'opérateur en eau potable, au coût total de six cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (689,85 \$), incluant les frais de déplacement, de repas et les taxes.

Adoptée

## **18. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

2012-05-155

### **18.1. Cautionnement au comité de développement industriel**

ATTENDU QUE par les résolutions 2011-02-67 et 2012-01-25, la municipalité de Saint-Isidore se porte caution en faveur du Comité de Développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc. d'un montant respectif de cent mille dollars (100 000,00 \$) et cent vingt-cinq mille dollars (125 000,00 \$) pour cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous les documents relatifs.

Adoptée

2012-05-156

### **18.2. Asphalte recyclé - rues du Menuisier et du Soudeur**

ATTENDU QUE par la résolution 2012-03-86, la municipalité de Saint-Isidore commandait à Enviro-Cycle inc. de procéder à l'enlèvement complet de l'asphalte recyclé dans les rues du Menuisier et du Soudeur afin de le remplacer dans un produit conforme aux normes ;

ATTENDU QUE Enviro-Cycle inc. soulève plusieurs arguments de nature technique et mentionne que les problèmes survenus ne sont pas de leur ressort ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate une firme spécialisée afin d'effectuer une expertise de sol dans les rues du Menuisier et du Soudeur et ce, au moindre coût possible.

Adoptée

2012-05-157

### **18.3. Aménagement d'une nouvelle rue**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au parc industriel :



## **COÛTS ESTIMÉS**

(incluant les taxes)

### **Parc industriel**

Infrastructures pour nouvelle rue  
(36 mètres x 416,21 \$/mètre)

15 000,00 \$

*Fournisseurs : entrepreneurs locaux*

Adoptée

## **19. CENTRE MUNICIPAL**

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

## **20. CESSION DE TERRAINS - RANGS SAINT-JAQUES ET DALHOUSIE**

2012-05-158

### **20.1. Entente avec trois (3) propriétaires**

ATTENDU QUE selon les articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité de Saint-Isidore est propriétaire du lot 4 950 930 au cadastre du Québec (inscription de droits au Registre foncier du Québec sous le numéro 18 725 483), résultant du regroupement des lots suivants :

| <b><u>Lot</u></b> | <b><u>Ancien propriétaire</u></b> | <b><u>Superficie</u></b> |
|-------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 3 028 184-Ptie    | Monsieur Clément Fecteau          | 92,5 m.c. (995,66 p.c.)  |
| 3 028 185-Ptie    | Monsieur Luc Royer                | 31,9 m.c. (343,37 p.c.)  |
| 3 028 187-Ptie    | Monsieur Denis Drouin             | 16,8 m.c. (180,83 p.c.)  |

ATTENDU QU'il y a lieu de verser un montant de trente cents (0,30 \$) du pied carré aux anciens propriétaires et ce, à titre d'indemnité immobilière pour l'acquisition desdits lots ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser la somme totale de mille cent deux dollars et quatre-vingt-quinze cents (1 102,95 \$) pour l'acquisition du lot 4 950 930 (3 028 184-Ptie, 3 028 185-Ptie et 3 028 187-Ptie) et ce, selon l'entente établie.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **21. DEMANDE DE SUBVENTIONS**

2012-05-159

### **21.1. Budget discrétionnaire au député provincial**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a établi dans l'exercice budgétaire un montant totalisant trois cent trente mille dollars (330 000,00 \$) pour la réalisation de certains projets relativement au transport, notamment :

- revêtement mécanisé de la chaussée 200 000,00 \$
- rechargement de routes et fossés 105 000,00 \$
- remplacement de ponceaux 10 000,00 \$
- travaux d'infrastructures pour une nouvelle rue 15 000,00 \$

ATTENDU QUE le conseil fait face régulièrement à des dépenses imprévues ayant pour effet de compromettre fortement la concrétisation desdits projets et ainsi entraîner la détérioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la participation financière substantielle de la part du gouvernement devient par conséquent indispensable ;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au député provincial monsieur Janvier Grondin une subvention, à même le budget discrétionnaire et relativement aux travaux précités, au montant de cinquante mille dollars (50 000,00 \$).

Adoptée

## **22. MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

### **2012-05-160      22.1. Reddition de comptes 2011**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, le ministère des Transports exige que la municipalité de Saint-Isidore lui transmette une reddition de comptes attestant l'usage des compensations reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Blanchette Vachon et Associés, CA, s.e.n.c.r.l. afin de vérifier la reddition de comptes de la municipalité de Saint-Isidore, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, et transmettre un rapport au ministère des Transports, au taux horaire de quatre-vingt-quatorze dollars et vingt-huit cents (94,28 \$), incluant les taxes et ce, selon les besoins professionnels.

Adoptée

### **2012-05-161      Ajournement de l'assemblée à 21 h 00**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 21 h 00.

Adoptée

### **2012-05-162      Réouverture de l'assemblée à 21 h45**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 45.

Adoptée

## **15. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **2012-05-163      15.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise monsieur Éric Paradis,

directeur du service en sécurité incendie, à participer au congrès 2012 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui se tiendra du 2 au 5 juin 2012 à Rimouski, au coût de quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et quarante cents (489,40 \$), incluant les taxes.

QUE la prévention des avertisseurs de fumée sur le territoire soit effectuée par les pompiers et qu'en dernier recours, ces derniers peuvent s'adjoindre l'aide d'anciens pompiers.

Adoptée

## **19. CENTRE MUNICIPAL**

### **19.1. Ancien local de la bibliothèque**

2012-05-164

#### **19.1.1. Services en climatisation, électricité et plomberie**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des propositions pour des services en climatisation, électricité et plomberie dans le projet de réaménagement de l'ancien local de la bibliothèque, auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les propositions suivantes ont été reçues :

| <b>CLIMATISATION</b>       |  |
|----------------------------|--|
| <b>ENTREPRENEURS</b>       | <b>PRIX (excluant les taxes)</b>                                     |
| Accair inc.                | 22 141,00 \$   |
| Deblois Réfrigération enr. | 8 427,00 \$ (garantie 10 ans, pièces et main-d'œuvre)                |
|                            | 7 157,00 \$ (garantie 5 ans compresseur, 1 an pièce et main-d'œuvre) |

| <b>ÉLECTRICITÉ</b>                        |                                  |
|---|----------------------------------|
| <b>ENTREPRENEURS</b>                      | <b>PRIX (excluant les taxes)</b> |
| Jean-Louis Gosselin inc.                  | 9 340,62 \$                      |
| Les Entreprises OHM inc.                  | 4 985,00 \$                      |
| Sébastien Paradis, entr. électricien inc. | 3 670,00 \$                      |

| <b>PLOMBERIE</b>                        |                                  |
|---|----------------------------------|
| <b>ENTREPRENEURS</b>                    | <b>PRIX (excluant les taxes)</b> |
| Gédéon Leclerc & Fils inc.              | 4 662,69 \$                      |
| Plomberie & Chauffage Jérôme Gagné inc. | 2 900,00 \$                      |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie les contrats de services en climatisation, électricité et plomberie dans le projet de réaménagement de l'ancien local de la bibliothèque, comme suit :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

|  |             |
|--|-------------|
| Deblois Réfrigération enr.<br>(excluant l'électricité)                 | 9 689,68 \$ |
| Plomberie et Chauffage Jérôme Gagné inc.<br>(excluant les accessoires) | 3 334,28 \$ |
| Sébastien Paradis, Entrepreneur électricien inc.                       | 4 219,58 \$ |

QUE la présente dépense soit empruntée au fonds de roulement, pour une durée maximale de huit (8) ans, remboursable annuellement à compter de l'année 2013.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**19.2. Aréna - mise aux normes**

**19.2.1. Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (MELS)**

**19.2.1.1. Présentation de projet**

Sujet reporté.

**19.2.2. Service en architecture**

Sujet reporté.

2012-05-165

**19.2.3. Services en ingénierie**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour des services en ingénierie pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna fonctionnant au gaz R-22, l'amélioration de la ventilation et du chauffage ainsi que le remplacement des bandes de la patinoire, auprès de professionnels présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal dans les délais appropriés.

Adoptée

**23. DIVERS**

**24. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

2012-05-166

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 25.

Adopté ce \_\_\_\_\_ 2012.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*

